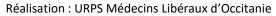
Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

Présentation du dispositif





Date de mise à jour : Décembre 2019



Ordre du jour



1^{ère} partie

Les enjeux du déploiement des CPTS

2^{ème} partie

Synthèse & démarches liées au dispositif

3^{ème} partie

Témoignages et échanges autour des projets







Partie 1

Les enjeux du déploiement des CPTS

Présentation générale



« Travailler ensemble au sein d'un territoire donné en assurant une meilleure coordination dans les actions et en structurant des parcours de santé ». Dispositif issu de la Loi de Modernisation de notre Système de santé du 26 janvier 2016.

Caractéristiques principales:

- 1. Projet de santé porté par des professionnels de santé et particulièrement ceux d'exercice libéral en ville
- 2. Projet de santé fondé sur l'analyse des besoins de santé de la population du territoire,
- 3. Regroupement des équipes de soins primaires, des acteurs de soins du premier ou du second recours, et/ou des acteurs médico-sociaux et sociaux.
- 4. Composition et fonctionnement interprofessionnels souples permettant de fluidifier les parcours patients
- 5. Permet d'optimiser les liens entre l'ambulatoire, les établissements hospitaliers et le secteur médico-social
- 6. Contractualisation avec l'ARS et l'Assurance Maladie



Les enjeux



Des professionnels de santé prennent ensemble l'initiative de formaliser une organisation pour répondre aux besoins de santé de la population du territoire

Pas de contraintes structurelles et organisationnelles fortes

Un **décloisonnement pluriprofessionnel** qui :

- promeut les coopérations,
- permet de mieux se connaitre,
- Crée des actions pour améliorer la prise en charge des patients
- Améliore la vie quotidienne des professionnels et lutte contre l'épuisement professionnel en ne gérant plus seul les situations complexes.

Aller des pratiques isolées vers les collaborations pour valoriser les professionnels de la proximité, dans leur relation avec les usagers, l'hôpital, l'ARS et l'Assurance Maladie.



Les leviers portés par les CPTS



S'organiser ou être organisés par d'autres?

De nouveaux moyens financiers pour soutenir les initiatives locales notamment via les ACI – Assurance Maladie

Être acteur d'une modernisation des pratiques professionnelles : les libéraux formalisent leur organisation pour répondre à des enjeux de santé d'une population.

Valoriser les pratiques collaboratives : changement de culture

Créer une dynamique améliorant l'attractivité des professions de santé, en prônant les coopérations loin des lourdeurs des institutions.

Être force de proposition pour des actions en santé nécessaires sur le territoire et non simple effecteur.

Articuler et fluidifier les parcours de soins dans la clarification et le respect de la place des acteurs.



La convention du





















Le 14 mars 2019, ľARS, l'Assurance Maladie, les URPS d'Occitanie signent une convention de partenariat stratégique pour le déploiement des CPTS en Occitanie.

Pilotage d'un dispositif souple évolutif, les par professionnels de santé pour travailler ensemble au sein d'un territoire

Le Guichet CPTS, innovation des URPS, est la porte d'entrée pour chaque CPTS.













Partie 2

Synthèse & démarches liées au dispositif

QUOI? Les missions d'une CPTS



Aux acteurs de santé d'un territoire de prendre l'initiative de s'organiser eux-mêmes

Missions socles

Amélioration de l'accès aux soins

Faciliter l'accès à un médecin traitant

Améliorer prise en charge des soins non programmés en ville



Organisation de parcours pluriprofessionnels autour du patient



Développement des actions territoriales de prévention

Missions complémentaires

Développement de la qualité et de la pertinence des soins



Accompagnement des professionnels de santé sur le territoire.

Sources: Accords Conventionnels Interprofessionnels 2019 (ACI)



OÙ... et sur quel territoire?



Pas de définition administrative

Base du territoire :

- Défini par les professionnels à partir des besoins de santé de leur territoire.
- Fonction des flux de patients, de l'existence ou non de structures d'exercice coordonné, des habitudes de fonctionnement des professionnels...

Il peut s'agir d'un arrondissement ou d'un quartier d'une ville, d'une commune entière, d'une intercommunalité ou encore d'un bassin de vie sur plusieurs communes/intercommunalités, voir à cheval sur plusieurs département, etc...

Territoire peut-être réévalué au fur et à mesure de la construction et de la vie du projet.

Quatre tailles de CPTS sont retenues dans les ACI:

- Taille 1 (moins de 40 000 habitants),
- Taille 2 (entre 40 000 et 80 000 habitants),
- Taille 3 (entre 80 000 et 175 000),
- Taille 4 (plus de 175 000)



QUI... sont les acteurs de la CPTS ?



Le nombre et la nature des professionnels varient pour s'adapter :

- aux besoins de la population
- Aux projets portés par ces communautés.

1. Des professionnels de santé

- Les professions médicales
- Les professions d'auxiliaires médicaux, aides-soignants, auxiliaires de puériculture et ambulanciers
- Les professions de la pharmacie
- 2. Des professionnels salariés des établissements de santé
- 3. Des professionnels de structures médico-sociales et sociales tels que définis par Code Action Sociale et des Familles



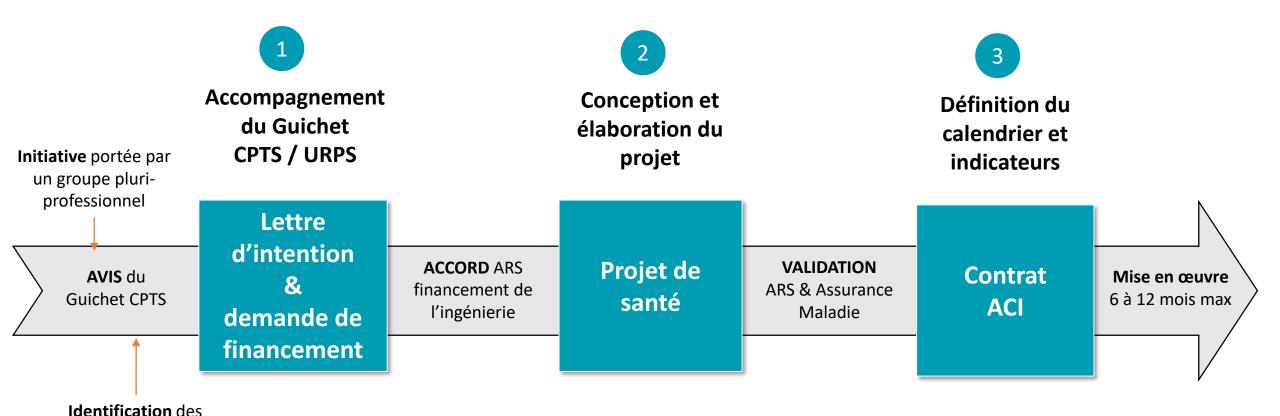
Indispensable <u>dès le départ</u> d'un projet :

- d'informer/mobiliser régulièrement l'ensemble des acteurs de santé potentiels
- d'impliquer les usagers et les élus



COMMENT...créer une CPTS ?

professionnels du territoire et communication sur l'initiative











Une DÉMARCHE PROJET à mettre en œuvre pour :

- Formaliser un projet de santé commun
- Déterminer les modalités de gouvernance
- Contractualiser et financer la démarche

QUELLE...

forme juridique & de gouvernance ?

La forme juridique d'une CPTS n'est pas imposée : elle est laissée à l'appréciation des professionnels qui la composent.



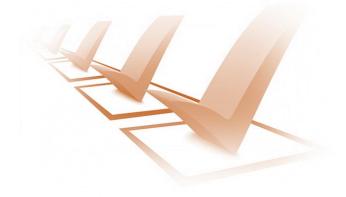
L'association loi 1901 est la forme juridique à privilégier, au moins dans un premier temps, en raison de sa souplesse et de la possibilité de bénéficier de financements.

Organiser la gouvernance

Préciser l'organisation et choisir le montage juridique de la future CPTS.

Parmi les thématiques à définir:

- La représentativité des professions de santé
- L'attribution des missions de chacun (statuts, règlement intérieur)
- Les modalités de prise de décision
- Les modalités de partenariat avec les partenaires et les interlocuteurs
- La formalisation des outils et des méthodes de travail.





COMBIEN ...faut-il envisager ?

Formalisation du Projet

ARS via les crédits FIR

- Temps de coordination nécessaire à la réflexion et à l'évolution de l'organisation professionnelle existante,
- Indemnisation des professionnels de santé libéraux qui participent à la formalisation du projet de santé,
- Indemnisation de « compétences » nécessaires à la formalisation du projet (consultant, coordinateur...).

Fonctionnement de la CPTS

Financement conventionnel par l'Assurance Maladie - ACI

- + Crédits FIR lorsque le projet est relié à une thématique particulière portée par l'ARS ex : appel à projet thématique.
- + Autres financeurs (collectivités territoriales ou les aménageurs).



Focus sur le financement Assurance Maladie

Volet 1

Fonctionnement général de la CPTS

Animation et pilotage, temps consacré par professionnels de santé pour définir et construire les missions, acquisition d'outils informatiques facilitant la coordination



Financement des missions

Mise en œuvre mission

Volet Fixe



Mise en œuvre mission

Volet Variable

Moyens déployées pour la réalisation de

chaque mission

Volet 2

Charges de personnel, temps dédié des professionnels pour l'organisation et la réalisation de la mission, actions de communication, acquisition et maintenance des outils numériques de coordination

En fonction des résultats observés

Calcul sur la base de l'atteinte des objectifs définis dans chaque contrat

Variables : intensité des moyens déployés et niveau d'atteinte des objectifs



Je sélectionne la taille de la population du territoire envisagée

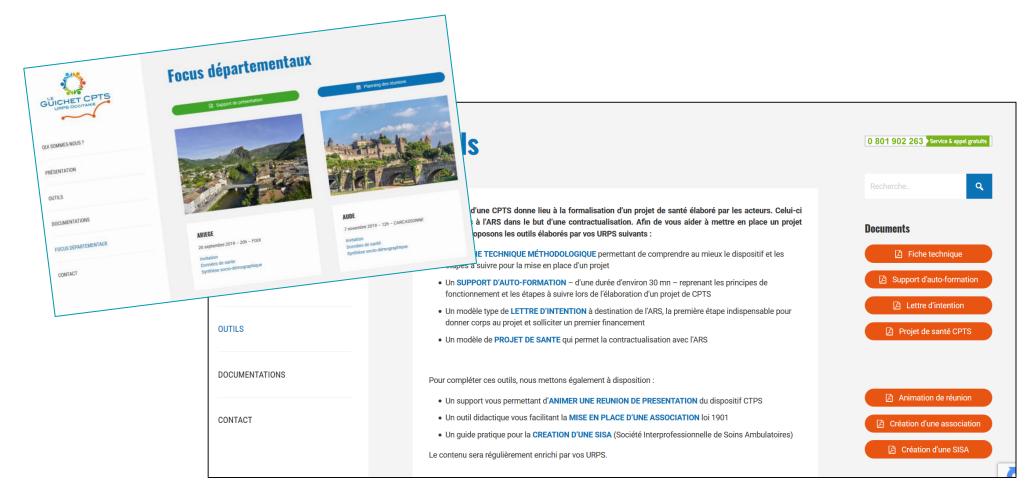
Montant annuel Variable		CPTS Taille 1 Moins de 40 000 habitants	CPTS Taille 2 De 40 à 80 000 habitants	CPTS Taille 3 De 80 à 175 000 habitants	CPTS Taille 4 Plus de 175 000 habitants
Financement du fonctionnement	Total	50 000 €	60 000 €	75 000 €	90 000 €
Missions en faveur de l'amélioration de l'accès aux soins (socle)	Volet fixe mise en œuvre Volet variable actions et résultats	15 000 € 15 000 €	17 500 € 17 500 €	25 000 € 25 000 €	30 000 €
	Volet fixe lié à l'organisation des soins non programmés – Compensation des professionnels de santé	10 000 €	12 000 €	15 000 €	20 000 €
	Total	40 000 €	47 000 €	65 000 €	80 000 €
	Volet supplémentaire - Financement spécifique de soins non programmés	35 000 €	45 000 €	55 000 €	70 000 €
Missions en faveur de l'organisation de parcours pluriprofessionnels autour du	Volet fixe mise en œuvre	25 000 €	35 000 €	45 000 €	50 000 €
	Volet variable actions et résultats	25 000 €	35 000 €	45 000 €	50 000 €
patient (socie)	Total	50 000 €	70 000 €	90 000 €	100 000 €
Missions en faveur du développement des actions territoriales de prévention (socle)	Volet fixe mise en œuvre	10 000 €	15 000 €	17 500 €	20 000 €
	Volet variable actions et résultats	10 000 €	15 000 €	17 500 €	20 000 €
	Total	20 000 €	30 000 €	35 000 €	40 000 €
		7.500.0	40.000.0	45.555	
Actions en faveur du développement et de la qualité et de la pertinence des soins	Volet fixe mise en œuvre	7 500 €	10 000 €	15 000 €	20 000 €
	Volet variable actions et résultats	7 500 €	10 000 €	15 000 €	20 000 €
	Total	15 000 €	20 000 €	30 000 €	40 000 €
Actions en faveur de l'accompagnement des professionnels de santé sur le territoire	Volet fixe mise en œuvre	5 000 €	7 500 €	10 000 €	15 000 €
	Volet variable actions et résultats	5 000 €	7 500 €	10 000 €	15 000 €
	Total	10 000 €	15 000 €	20 000 €	30 000 €
Financement total possible	Volets fixes + variables	185 000 €	242 000 €	315 000 €	380 000 €

COMMENT... être accompagné?

Un numéro vert 0 801 902 263 Services & appels gratuits



Un site internet dédié www.guichet-cpts-occitanie.org







Conclusion



Conclusion



Un dispositif de coordination des soins pour valoriser l'existant et organiser un parcours de santé spécifique

Un soutien pour l'organisation des médecins libéraux et des autres professionnels de santé.

Une démarche partenariale pour améliorer l'offre de soins, l'accès et les parcours de santé.

Les avantages :

- Initiative libérale
- Permet de récupérer du temps médical en limitant les tâches administratives
- Compétences reconnues, exercice facilité (situations complexes)
- Soutient l'organisation territoriale des libéraux avec une structure ouverte et évolutive dans le temps
- Pas de norme pour le statut juridique
- Financement possible par l'ARS et par la CPAM

Les points de vigilance :

- Investissement important lors de la formalisation du projet
- Financement lié à une convention et une obligation d'évaluation régulière

